

GRAND ORIENT DE FRANCE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

9 DÉCEMBRE

JOURNÉE NATIONALE DE LA LAÏCITÉ

POURQUOI ?

Le Grand Orient de France est attaché au développement de la démocratie, à la forme républicaine de nos institutions et aux valeurs sur lesquelles elles reposent, au premier rang desquelles la Laïcité. **Il demande qu'une Journée nationale de la Laïcité soit instituée dans notre pays, à la date anniversaire de l'adoption de la loi du 9 décembre 1905, qui institue la séparation des Églises et de l'État.**

Définir ce qu'est la Laïcité : une nécessité, faute de définition officielle.

La Constitution de 1958 nous dit : *La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale.*

Le concept de laïcité est familier à tous les Français. Il existe toutefois des différences d'approche qui en brouillent la signification et la portée ; les interprétations et confusions sur le sens à lui donner sont nombreuses.

Ces quelques pages ont donc pour but d'apporter un éclairage le plus objectif possible sur ce principe fondamental de notre République.

Le 9 décembre est la date anniversaire du vote de la loi instaurant la séparation des Églises et de l'État. Cette journée est l'occasion de célébrer la Laïcité. Celle-ci permet d'assurer le droit à la différence, sans accepter la différence des droits ; elle est rassemblement et non pas exclusion et elle permet, comme principe juridique et philosophique, de vivre dans la République - et en particulier dans l'école de la République - en harmonie malgré nos différences.

Elle est le garant des valeurs de notre devise :

Liberté, Égalité, Fraternité.



LAÏCITÉ



Quels sont les principes de la Laïcité ?

La Laïcité met en jeu **3 principes** :

- **la liberté absolue de conscience** assure à chacun le droit de croire ou de ne pas croire, le droit de choisir en toute liberté son option spirituelle : religieuse, athée, agnostique... voire indifférence à toute religion. C'est un des rôles de l'École de la République de permettre d'acquérir cette liberté de conscience.

- **l'égalité des citoyens** devant la Loi de la République, quelle que soit leur option spirituelle ou leur conviction philosophique.

- **la neutralité de l'État et des services publics** à l'égard des usagers.

La séparation des Églises et de l'État, qui met en œuvre ces principes, consiste à séparer l'État et les institutions publiques des Églises et, de façon plus générale, de toutes les associations constituées pour promouvoir des particularismes.

Pour réaliser cette séparation, on distingue :

- **La sphère publique** : c'est celle de l'autorité publique. Elle recouvre tout le champ de l'action publique : justice, enseignement, santé et protection sociale, sécurité et autres services publics. C'est l'espace de l'égalité des droits. Les règles y sont strictes : neutralité absolue des services de l'État à l'égard des usagers, liberté absolue de conscience ;

- **La sphère privée** : c'est la sphère personnelle où chacun est libre de ses attaches, de ses croyances, de sa foi, de ses convictions philosophiques et de ses particularismes ;

- **L'espace public** : c'est celui de la vie collective au quotidien, l'espace à l'usage de tous. S'il est un espace partagé, il n'en demeure pas moins le champ des libertés républicaines, notamment de la liberté d'expression, sous réserve des limitations imposées par la loi au nom de l'ordre public.

Par cette séparation, la Laïcité concilie unité et diversité.

Étymologie

Le mot **laïque** vient du grec via le latin ecclésiastique.

- **Laïkos**, adjectif grec (de **laos**, le peuple, la nation), signifie : ce qui vient du peuple, populaire. Le latin ecclésiastique en a tiré **laicus**, adjectif qui qualifie celui qui n'a pas reçu les ordres de la cléricature.

En français : lai, laïc, opposé à cleric.

L'adjectif **laïque** qualifie ce qui est étranger à toute confession ou doctrine religieuse. Ex : État laïque. Ce mot est récent. Il apparaît dans le Littré en 1871, où il est compris dans le sens de **laicus**, c'est-à-dire comme une séparation entre les religions – qui relèvent de la vie privée – et les institutions publiques et l'État, indépendants de toute église.

La laïcité n'est pas une opinion : c'est la liberté d'en avoir une.

Zoom sur...

- **la loi de 1905**, clef de voûte de nos institutions laïques. Elle autorise la liberté de religion et de culte et permet à l'État – qui ne reconnaît ni ne subventionne aucun culte – d'être autonome vis-à-vis des religions.

Article 1^{er} : « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes [...] ».

Article 2 : « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte [...] ».

Créer un monde commun tout en permettant de respecter les différences, c'est ce que la Laïcité rend possible.

Nous vivons dans un monde où la diversité règne et s'exprime de plus en plus ouvertement. Les convictions spirituelles et culturelles sont une des composantes de cette diversité, faite de croyants, d'agnostiques et d'athées.

Pour vivre ensemble avec toutes nos différences, encore faut-il prendre le temps de connaître l'autre, de le comprendre pour l'accepter dans ses différences. Combien de regards de travers, de portes qui demeurent closes, de préjugés tenaces ? Notre histoire, tout comme le temps présent, témoignent des grandes difficultés à vivre ensemble en dépit de nos différences. Des guerres de religion du XVI^e siècle (où s'affrontaient la majorité catholique et la minorité protestante) aux attentats du 11 septembre 2001, constatons que la cohabitation est parfois difficile.

Aujourd'hui encore, notre monde est trop souvent déchiré et l'on voit resurgir ici et là des fanatismes qui tentent d'ébranler les valeurs de la République. La question qui se pose est simple, en apparence : comment vivre ensemble avec nos différences ?

Il est nécessaire de sans cesse protéger et défendre l'organisation politique qui permet aux hommes d'affirmer librement leurs options spirituelles ou philosophiques et leur assure, au-delà des différences, la liberté, l'égalité et la fraternité.



Cet idéal qui concilie l'unité et la diversité, c'est la Laïcité.

La Laïcité porte en elle l'idée de la vie en société, riche de sa diversité d'identités individuelles et collectives et de pluralité spirituelle.

S'appuyant sur une organisation politique républicaine, la Laïcité garantit :

- à chacun de vivre librement ses options spirituelles ou convictions philosophiques en privé ;
- à tous de disposer d'un espace commun public, assurant liberté et égalité à chacun.

Elle crée un espace commun à tous les hommes, tout en leur permettant de garder librement leurs différences (langues, traditions, religions, convictions, croyances...).

Elle crée l'espoir de la fraternité des citoyens au sein de la Nation et de la République.

La République Française s'est construite autour de la Laïcité.



● la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, texte fondateur des ces principes dans notre pays.

En 1789, son article 1^{er} affirme que « les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit ».

L'article 10 précise que « nul ne doit être inquiété pour ses opinions, mêmes religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi ».

L'article 6 de la Déclaration de 1793 précise :

« La liberté est le pouvoir qui appartient à l'homme de faire tout ce qui ne nuit pas aux droits d'autrui ».

● l'École Laïque, creuset de la République et premier lieu institutionnel de sensibilisation au principe de Laïcité.

Elle a été créée en raison de la volonté politique de promouvoir l'instruction pour tous en dehors de toute influence religieuse. C'est un outil d'éducation, de culture et d'émancipation, par lequel l'enfant accède à l'autonomie, à la liberté de pensée. C'est ainsi que se forme le citoyen.

LA LAÏCITÉ EN PRATIQUE

Au quotidien, la Laïcité, c'est quoi ?

DANS LA SOCIÉTÉ CIVILE

- la prise en compte des naissances dans le registre d'état civil établi dans chaque commune, sous la responsabilité du maire, officier d'état-civil représentant l'État ;
- la célébration du mariage - ou la reconnaissance du PACS - devant le même officier d'état-civil ;
- la reconnaissance du divorce ;
- le droit à une sépulture décente au sein de l'espace communal dévolu à cet effet.

DANS LES SERVICES PUBLICS

- la mise en place d'un enseignement ouvert à tous, consacré au savoir, à la mise en œuvre de l'esprit critique et à l'usage fructueux de la raison, indépendamment de toute intrusion dogmatique ou commerciale ;
- l'égalité de chacun, reconnu comme individu autonome, devant les services de l'État, hors de tout privilège ou de toute discrimination qui seraient liés à des convictions privées ou à une appartenance communautaire ;
- une justice qui rend ses décisions au nom du peuple tout entier et applique les lois élaborées et promulguées par les élus de ce peuple.

DANS LE DOMAINE DES SCIENCES ET DE LA MÉDECINE

- la totale indépendance de la connaissance scientifique dans son émergence et dans son libre développement, soumise seulement - pour ce qui est de ses applications - aux lois de la société qui seules peuvent permettre la maîtrise contrôlée du progrès ;
- le droit aux soins pour chaque individu, quelles que soient ses convictions philosophiques ou religieuses, quels que soient ses choix d'existence ;
- la reconnaissance du droit de mourir dans la dignité ;
- la libre disposition de son corps par la femme, notamment dans le choix ou le refus de la procréation, grâce à la pratique de moyens de contraception différenciés.

DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE

La totale liberté d'expression artistique sous toutes ses formes, loin de tout interdit de quelque nature qu'il soit, condition nécessaire au foisonnement de la création et à l'émergence des formes nouvelles d'expression artistique.

La Laïcité, c'est une clef pour mieux vivre ensemble, une clef qui ouvre des portes vers :

- la liberté de conscience ;
- l'égalité de toutes les options spirituelles et la neutralité de l'État en la matière ;
- l'égalité de tous devant la loi ;
- la séparation de la sphère publique et de la sphère privée ;
- la recherche de l'émancipation de l'individu et la formation du citoyen grâce à l'École laïque gratuite pour tous.



Conception : Conseil de l'Ordre et Commission Nationale Permanente de la Laïcité

Grand Orient de France - 16 rue Cadet - 75439 PARIS Cedex 09
Contact : www.godf.org - webmaster@godf.org